

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS109

présenté par

M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 23

Supprimer les alinéas 1 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 23 prévoyait initialement la sortie progressive de la tarification à l'activité pour les établissements MCO, que le Sénat a choisi de transformer dispositif expérimental. Bien que le dispositif qui était proposé était encore timide (absence d'une quotité maximale définie pour la part T2A, par exemple), la fin de la T2A et la réforme du financement des établissements étaient assez largement attendues. Le présent amendement a pour objet de revenir à un dispositif pérenne.